

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

---

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 816

présenté par  
M. Pont

-----

### ARTICLE 5

À l'alinéa 24, substituer aux mots :

« au titre de »,

les mots :

« mentionnées à ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.